

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 19 décembre 2011

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 2 décembre 2011 s'est réuni le 19 octobre 2011 à 18h00 dans la salle polyvalente de la commune de Malicorne, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU, présent à partir de la question 9 Marie-Hélène RORET, présente à partir de la question 9
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER, excusé remplacé par Jocelyne BIZEBARRE
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé remplacé par Bernard ZAMIARA Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET Jean-Claude MANSAT
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER, excusé remplacé par Bernard BIDET Guy AMARY, excusé
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Guy COURTAUD est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011.

Présentation du festival « Dire, lire et conter » par Gwénola BIANCHI-WLAZLIK du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

**1) ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIF 2011– FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION :**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de fixer le montant de la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la Commune de Bizeneuille pour 2011 à 20 943,23 € et de le répartir comme suit :

- Passage 1 fois/semaine : 72,84 €/an/personne, (71,41 en 2010)
- Passage 2 fois/mois : 57,22 €/an/personne, (56,10 en 2010)
- Passage 2 fois/semaine : 88,71 €/an/personne, (86,97 en 2010)
- Professionnel 1 : 17,92 €/an, (17,57 en 2010)
- Professionnel 2 : 75,57 €/an, (74,09 en 2010)
- Gîtes et chambres d'hôtes agréée : 16,96 €/an/personne, (16,63 en 2010)

**2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal.

**3) ADMINISTRATION GENERALE – ACCUEIL DE LOISIRS LES GALIBOTS – CONTRAT DE DEGRAISSAGE ET NETTOYAGE DES SYSTEMES D'EXTRACTION DE LA CUISINE:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec la société HDA pour le dégraissage et le nettoyage des systèmes d'extraction de la cuisine de l'accueil de loisirs les Galibots pour un montant de 486 euros HT.

**4) ADMINISTRATION GENERALE – ZAC DE LA BRANDE – CONTRAT DE PRET A USAGE:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de mettre en place un contrat de prêt à usage à titre gratuit au profit de club de chien d'utilité à compter du 1er janvier 2012 et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

**5) ADMINISTRATION GENERALE – SDE 03 – APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SDE 03 DU 16/06/2011 – ADHESION DE 2 COMMUNAUTES DE COMMUNES AU SDE03 : BOCAGE BOURBONNAIS – PAYS SAINT POURCINOIS – ADHESION DES VILLES : MONTLUÇON, MOULINS, VICHY :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les statuts adoptés par le comité syndical du SDE 03 le 16 juin 2011, d'approuver l'adhésion de 2 nouvelles communautés de communes : Bocage Bourbonnais (délibération du 12/09/2011), et Pays Saint-Pourçinois (délibération du 30/03/2011) et d'approuver l'adhésion éventuelle des villes de Montluçon, Moulins et Vichy qui résultera d'une volonté expressément exprimée par délibération concordante de leur conseil municipal et du comité syndical du SDE03.

**6) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DE L'ALLIER :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Comité d'Expansion Economique de l'Allier.

**7) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS DE L'ALLIER :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Allier. Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre, par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Communauté de Communes Commentry/Néris les Bains, d'actions communes pour la mise en place du projet de développement économique du territoire afin de définir les axes majeurs d'une politique de développement concertée, notamment en faveur du maintien et du développement des entreprises artisanales du territoire de la communauté de communes.

**8) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le rapport annuel d'accessibilité.

Jean-Pierre Bougerolle précise que les travaux restent à la charge des communes.

**9) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – INITIER ET ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES PAR DES ACTIONS INCITATIVES ET EXEMPLAIERS EN FAVEUR DU MAINTIEN DU BOCAGE ET DE LA HAIE BOCAGERE, CORRIDOR ECOLOGIQUE – FOURNITURE DE PLANTS AUX AGRICULTEURS ET COMMUNES INTERESSEES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter le règlement et la convention présentés dans le cadre du programme d'actions en faveur du bocage et de la haie bocagère

**10) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE - MISE EN PLACE D'UNE CONTRE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE LOGEMENT SOCIAL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la contre-garantie d'emprunt de la garantie du Conseil général de l'Allier en cas de défaillance de l'Office public départemental de l'habitat « Allier Habitat » à l'exécution des conditions financières qui lui incombent en application des contrats de prêts ci-dessous :

**1) prêt n°58 :**

- Montant du prêt : 16 332 742,34 €
- Durée totale du prêt : 42 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Index : livret A
- Marge : 0,82%

- contre-garantie de la Communauté de Communes accordée à hauteur de 4,11 %, soit 671 590,87 €

- De s'engager en conséquence au strict paiement de 671 590,87 euros de mise en œuvre de la garantie consentie par le Conseil général de l'Allier au profit de l'Office Public de l'Habitat « Allier Habitat », si celui-ci est défaillant dans le paiement des annuités d'emprunt.
- De s'engager, dans la limite du montant ci-dessus énoncé, à verser au Conseil général uniquement les annuités réglées par le Conseil général et qu'en cas de remboursements partiels effectués par l'emprunteur, à valoir sur le montant des prêts consentis par la CDC, ces remboursements s'imputeraient à due concurrence sur le montant ci-dessus contre-garanti par la Communauté de Communes de Commentry / Nérès-les-Bains.
- Et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de contre-garantie souscrite avec le Conseil général de l'Allier.

**11) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES :-**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le nouveau règlement intérieur pour les deux médiathèques. Les modifications concernent les horaires d'ouverture des deux établissements, l'harmonisation des modalités de prêts, et la gratuité totale des services afin de le rendre accessible par toute la population.

**12) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - SUPPRESSION REGIE DE RECETTES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de supprimer la régie de recettes de la médiathèque intercommunale de proximité de Chamblet à compter du 19 décembre 2011.

**13) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION ANIMATION :-**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes aux ateliers de calligraphie qui seront proposés à la médiathèque de Nérès-les-Bains durant le premier trimestre 2012.

**14) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION ANIMATION :-**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes aux ateliers de découverte de la reliure qui seront proposés à la médiathèque de Chamblet durant le premier trimestre 2012.

**15) ENFANCE-JEUNESSE – RAM ITINERANT – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PRESTATION DE SERVICE RAM, ET AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider l'extension d'agrément RAM et le fonctionnement itinérant, et de signer les avenants à la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service RAM et au contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA.

**16) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONTRAT DE CESSON SPECTACLE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le contrat de cession concernant le spectacle du multi-accueil « 3 pommes ». La manifestation aura lieu le Samedi 7 Janvier 2012 à 15h30 au théâtre de Commeny. Le montant total de la prestation s'élève à 540 € TTC

**17) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – REPAS DE FETES**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le tarif « repas de fêtes » appliqué aux bénéficiaires du service de portage des repas à domicile.

**18) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – SUBVENTION CLIC « VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER » - DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 350,00 euros eu CLIC Vallée de Montluçon et du Cher pour l'acquisition d'un nouveau logiciel et d'inscrire les crédits par décision modificative.

Marie-Alice Barraux fait remarquer que Montluçon ne participe pas.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président annonce qu'une subvention exceptionnelle de la CAF d'environ 20 000 euros a été obtenue pour le financement de l'investissement de l'accueil de loisirs pour 2012.
- Monsieur le Président rappelle que les questionnaires portant sur les fonds de concours à inscrire au budget 2012 sont à retourner à la Communauté de Communes pour le 31 décembre 2011 au plus tard, ainsi que celui sur les ateliers thématiques afférents à l'étude Habitat.
- Alain Chanier fait remarquer qu'au niveau du SICTOM de la Région Montluçonnaise, une enveloppe d'au moins 130 000 euros est consacrée au remplacement et à l'entretien des containers de la Communauté d'agglomération de Montluçon. Dans les petites communes, ces dépenses se font sur les budgets communaux.  
Claude Riboulet demande à ce que ce montant soit répercuté dans la TEOM de la Communauté d'agglomération de Montluçon si ce n'est pas le cas.  
Michel Givernaud mettra ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de bureau du SICTOM.
- A la demande d'Annie Laville, Monsieur le Président précise qu'au niveau de l'étude CIAS, l'évaluation financière du transfert est en cours.
- Alain Chanier demande à l'Assemblée de l'aider à trouver une solution pour faire face à l'absence de sa secrétaire de mairie afin de terminer les travaux de gestion de l'exercice.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.